

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 440-17



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 440-17 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 19 juin 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 19 JUIN 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
